



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

ARRETE n°2014 353 - 0002 du 19 DEC. 2014

**relatif à la modification des limites territoriales
des arrondissements de Lyon et de Villefranche sur Saône**

**Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 3113-1 ;

VU l'article 26 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles relatif à la création de la Métropole de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

VU la circulaire NOR/INT/A/04/00139/C du 25 novembre 2004 relative à la déconcentration de la modification des limites d'arrondissement ;

VU l'avis du Conseil Général du Département du Rhône en date du 18 décembre 2014 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 282-0004 du 9 octobre 2014 relatif à la création de la commune nouvelle de Vaugneray en lieu et place des communes de Vaugneray et Saint Laurent de Vaux à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

SUR proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture du Rhône,

ARRETE :

Article 1 : Les 101 communes suivantes, issues de l'arrondissement de Lyon, sont rattachées à l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône :

Ampuis, Aveize, Bessenay, Bibost, Brignais, Brindas, Brullioles, Brussieu, Bully, Chambost-Longessaigne, Chaponnay, Chaponost, Chassagny, Chasselay, Chaussan, Chevinay, Civrieux-d'Azergues, Coise, Colombier-Saugnieu, Communay, Condrieu, Courzieu, Dommartin, Duerne, Echalas, Eveux, Fleurieux-sur-l'Arbresle, Genas, Grézieu-la-Varenne, Grézieu-le-Marché, Haute-Rivoire, Jons, La Chapelle-sur-Coise, Larajasse, L'Arbresle, Lentilly, Les Chères, Les Haies, Les Halles, Loire-sur-Rhône, Longes, Longessaigne, Marcilly d'Azergues, Marennes, Messimy, Meys, Millery, Montagny, Montromant, Montrottier, Mornant, Orliénas, Pollionnay, Pomeys, Pusignan, Riverie, Rontalon, Sain-Bel, Saint-Andéol-le-Château, Saint-André-la-Côte, Saint-Bonnet-de-Mure, Saint-Clément-les-Places, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Didier-sous-Riverie, Sainte-Catherine, Sainte-Colombe, Sainte-Consorce, Sainte-Foy-l'Argentière, Saint-Genis-l'Argentière, Saint-Germain-Nuelles, Saint-Jean-de-Touslas, Saint-Julien-sur-Bibost, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Laurent-de-Mure, Saint-Martin-en-Haut, Saint-Maurice-sur-Dargoire,

.../...

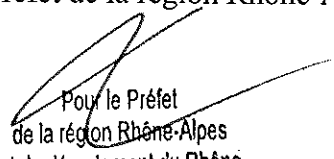
Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Pierre-la-Palud, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Saint-Sorlin, Saint-Symphorien-d'Ozon, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sarcey, Savigny, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Soucieu-en-Jarrest, Sourcieux-les-Mines, Souzy, Taluyers, Ternay, Thurins, Toussieu, Trèves, Tupin-et-Semons, Vaugneray, Villechenève, Vourles et Yzeron.

Article 2 : En conséquence, l'arrondissement de Lyon comprendra les 59 communes listées en annexe 1 et l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône les 228 communes listées en annexe 2.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Rhône, le sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône et les maires des communes concernées sont chargés, chacun pour ce qui le ou la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Rhône-Alpes.

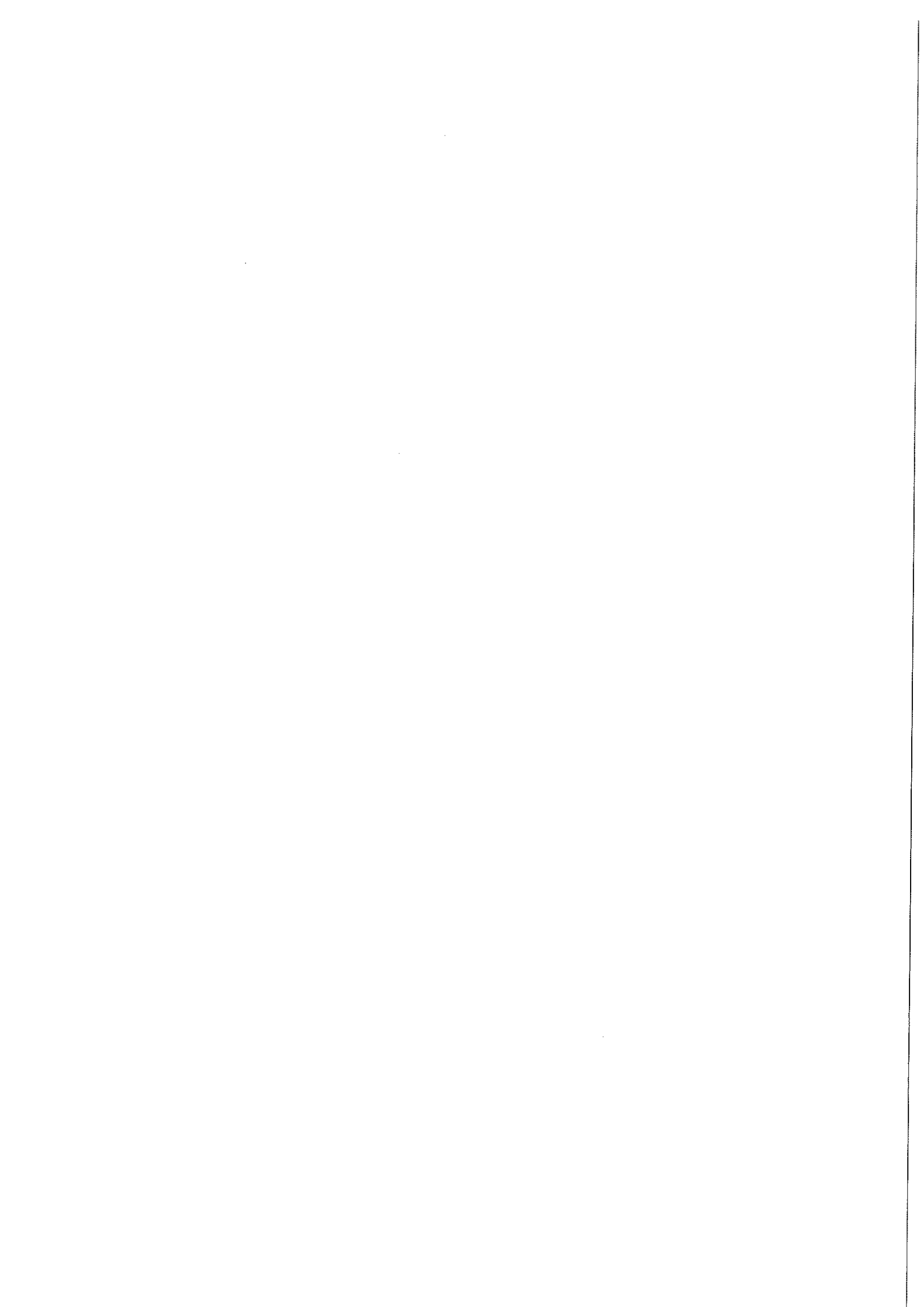
Fait à Lyon, le **19 DEC. 2014**
Le préfet de la région Rhône-Alpes


Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

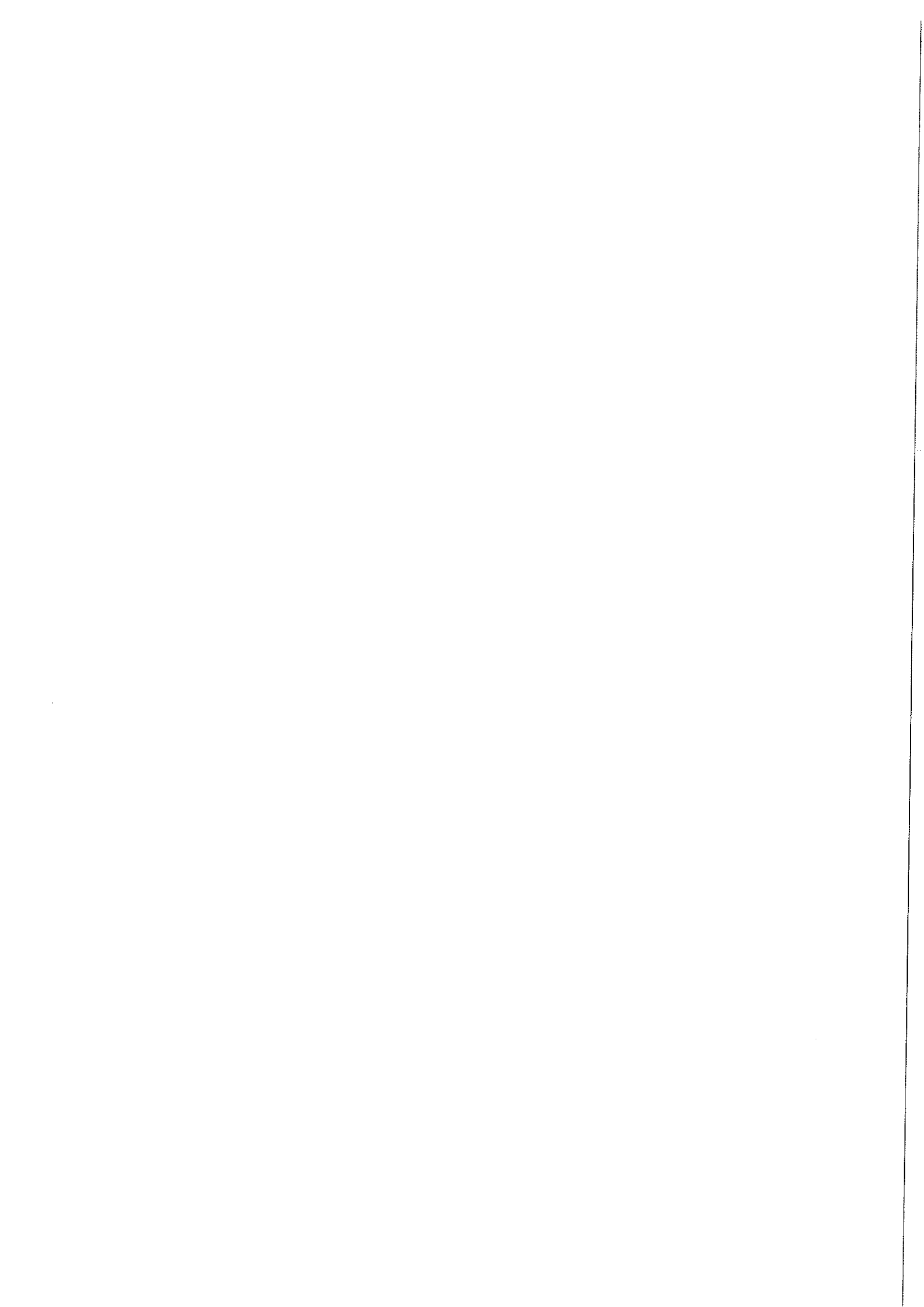
Annexe 1 : communes de l'arrondissement de Lyon au 1^{er} janvier 2015

Albigny-sur-Saône	Francheville	Rillieux-la-Pape
Bron	Genay	Rochetaillée-sur-Saône
Cailloux-sur-Fontaines	Givors	Saint-Cyr-au-Mont-d'Or
Caluire-et-Cuire	Grigny	Saint-Didier-au-Mont-d'Or
Champagne-au-Mont-d'Or	Irigny	Sainte-Foy-lès-Lyon
Charbonnières-les-Bains	Jonage	Saint-Fons
Charly	La Mulatière	Saint-Genis-Laval
Chassieu	La Tour-de-Salvagny	Saint-Genis-les-Ollières
Collonges-au-Mont-d'Or	Limonest	Saint-Germain-au-Mont-d'Or
Corbas	Lissieu	Saint-Priest
Couzon-au-Mont-d'Or	Lyon	Saint-Romain-au-Mont-d'Or
Craponne	Marcy-l'Etoile	Sathonay-Camp
Curis-au-Mont-d'Or	Meyzieu	Sathonay-Village
Dardilly	Mions	Solaize
Décines-Charpieu	Montanay	Tassin-la-Demi-Lune
Ecully	Neuville-sur-Saône	Vaux-en-Velin
Feyzin	Oullins	Vénissieux
Fleurieu-sur-Saône	Pierre-Bénite	Vernaison
Fontaines-Saint-Martin	Poleymieux-au-Mont-d'Or	Villeurbanne
Fontaines-sur-Saône	Quincieux	



ANNEXE 2 : Communes de l'arrondissement de Villefranche sur saône au 1^{er} janvier 2015

Affoux	Liergues	Ternand	Meys
Aigueperse	Limas	Theizé	Millery
Alix	Lozanne	Thel	Montagny
Ambérieux	Lucenay	Thizy-les-Bourgs	Montromant
Amplepuis	Marchamp	Trades	Montrottier
Ancy	Marcy	Valsonne	Mornant
Anse	Meaux-la-Montagne	Vaux-en-Beaujolais	Oriénas
Arnas	Moiré	Vauxrenard	Pollionnay
Avenas	Mon sols	Vernay	Pomeys
Azolette	Montmelas-Saint-Sorlin	Villefranche-sur-Saône	Pusignan
Bagnols	Morancé	Ville-sur-Jarnioux	Riverie
Beaujeu	Odenas	Villié-Morgon	Rontalon
Belleville	Oingt	Ampuis	Sain-Bel
Belmont-d'Azergues	Ouroux	Aveize	Saint-Andéol-le-Château
Blacé	Pommiers	Bessenay	Saint-André-la-Côte
Cenves	Pontcharra-sur-Turdine	Bibost	Saint-Bonnet-de-Mure
Cercié	Pont-Trambouze	Brignais	Saint-Clément-les-Places
Chambost-Allières	Pouilly-le-Monial	Brindas	Saint-Cyr-sur-le-Rhône
Chamelet	Poule-les-Echarmeaux	Brullioles	Saint-Didier-sous-Riverie
Charentay	Propières	Brussieu	Sainte-Catherine
Charnay	Quincié-en-Beaujolais	Bully	Sainte-Colombe
Châtillon	Ranchal	Chambost-Longessaigne	Sainte-Consoce
Chazay-d'Azergues	Régnié-Durette	Chaponnay	Sainte-Foy-l'Argentière
Chénas	Rivolet	Chaponost	Saint-Genis-l'Argentière
Chénelette	Ronno	Chassagny	Saint-Germain-Nuelles
Chessy	Saint-Appolinaire	Chasselay	Saint-Jean-de-Touslas
Chiroubles	Saint-Bonnet-des-Bruyères	Chaussan	Saint-Julien-sur-Bibost
Claveisolles	Saint-Bonnet-le-Troncy	Chevinay	Saint-Laurent-d'Agny
Cogny	Saint-Christophe	Civrieux-d'Azergues	Saint-Laurent-de-Chamousset
Corcelles-en-Beaujolais	Saint-Clément-de-Vers	Coise	Saint-Laurent-de-Mure



ANNEXE 2-suite : Communes de l'arrondissement de Villefranche sur saône au 1^{er} janvier 2015

Cours-la-Ville	Saint-Clément-sur-Valsonne	Colombier-Saugnieu	Saint-Martin-en-Haut
Cublize	Saint-Cyr-le-Chatoux	Communay	Saint-Maurice-sur-Dargoire
Dareizé	Saint-Didier-sur-Beaujeu	Condrieu	Saint-Pierre-de-Chandieu
Denicé	Sainte-Paule	Courzieu	Saint-Pierre-la-Palud
Dième	Saint-Etienne-des-Ouillières	Dommartin	Saint-Romain-en-Gal
Dracé	Saint-Etienne-la-Varenne	Duerne	Saint-Romain-en-Gier
Emeringes	Saint-Forgeux	Echallas	Saint-Sorlin
Fleurie	Saint-Georges-de-Reneins	Eveux	Saint-Symphorien-d'Ozon
Frontenas	Saint-Igny-de-Vers	Fleurieux-sur-l'Arbresle	Saint-Symphorien-sur-Coise
Gleizé	Saint-Jacques-des-Arrêts	Genas	Sarcey
Grandiris	Saint-Jean-d'Ardières	Grézieu-la-Varenne	Savigny
Jamioux	Saint-Jean-des-Vignes	Grézieu-le-Marché	Sérézin du Rhône
Joux	Saint-Jean-la-Bussière	Haute-Rivoire	Simandres
Juliénas	Saint-Julien	Jons	Soucieu-en-Jarrest
Jullié	Saint-Just-d'Avray	La Chapelle-sur-Coise	Sourcieux-les-Mines
Lacenas	Saint-Lager	Larajasse	Souzy
Lachassagne	Saint-Laurent-d'Oingt	L'Arbresle	Taluyers
Lamure-sur-Azergues	Saint-Loup	Lentilly	Ternay
Lancié	Saint-Mamert	Les Chères	Thurins
Lantignié	Saint-Marcel-l'Eclairé	Les Haies	Toussieu
Le Bois-d'Oingt	Saint-Nizier-d'Azergues	Les Halles	Trèves
Le Breuil	Saint-Romain-de-Popey	Loire-sur-Rhône	Tupin-et-Semons
Légnay	Saint-Vérand	Longes	Vaugneray
Le Perréon	Saint-Vincent-de-Reins	Longessaigue	Villechenève
Les Ardillats	Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolois	Marcilly-d'Azergues	Vourles
Les Olmes	Taponas	Marennes	Yzeron
Les Sauvages	Tarare	Messimy	
Létra			

